

vaux à cet endroit; si le crédit était justifié alors on ne peut excuser son élimination cette année à moins qu'il n'ait échappé à l'attention du département.

Le ministre a-t-il donné son attention sérieuse à la requête qui lui a été adressée relativement à certains travaux de construction à Maillet-Gully, baie de Bouctouche. Le projet est à l'étude depuis nombre d'années et à mainte reprise on a signalé au ministre la nécessité de ces travaux. Je crois que le ministre compte inscrire un crédit pour ces travaux dans son budget supplémentaire et pour l'aider je vais faire part à la Chambre de certains détails à ce propos, détails recueillis de la population de l'endroit et de l'ingénieur adjoint qui y fut délégué pour étudier la situation. Maillet-Gully est situé à sept milles au nord de Bouctouche et à neuf milles au sud de Richibouctou, sur ces seize milles de côte, il n'y a aucun abri commode. Il y a environ deux cents familles dans un rayon de deux milles autour de Maillet-Gully qui vivent de la pêche. Quarante gros bateaux automobiles travaillent chaque automne pour les sept conserveries de homards de la région. Au printemps, quarante bateaux de plus petite dimension sont employés pour la pêche au hareng. Je dois dire que les opérations de ces sept conserveries représentent une dépense annuelle d'environ \$50,000: la pêche au hareng, cinq à six mille barils par année. Entre les deux saisons, on pêche la morue.

Dans l'automne de 1921, quinze des plus gros bateaux furent détruits ou endommagés par une tempête et durant la tempête qui a sévi au commencement d'octobre, en 1923, presque tous les bateaux naviguant dans un rayon de deux milles de l'endroit que j'ai mentionné—bateaux appartenant à un nombre égal de familles qui n'ont d'autre ressource que la pêche—furent endommagés. C'est pourquoi je dis qu'il est excessivement important, si l'on veut conserver cette flottille de pêche et permettre à ces gens de gagner leur vie, de leur donner la protection nécessaire. Les travaux ne coûteront pas bien cher. Le ministre a déjà reçu le rapport de l'ingénieur. Je crois qu'il a également l'estimation des ouvrages de protection. J'espère donc qu'après ces explications et la correspondance échangée avec le département, le ministre voudra bien inclure dans le budget supplémentaire un crédit pour assurer aux habitants de Maillet-Gully la protection dont ils ont tant besoin. J'ajouterai que mon prédécesseur a insisté en 1921, 1922 et 1923 auprès du Gouvernement sur l'importance de ces travaux. Je suis sûr que s'il avait sur-

vécu jusqu'à cette session-ci, il aurait renouvelé ses demandes.

M. le PRESIDENT: L'article sera-t-il adopté?

Le très hon. M. MEIGHEN: J'espère bien que le ministre va répondre à l'honorable député qui vient de faire des recommandations.

L'hon. J. H. KING: C'est avec plaisir que j'en prends note.

M. DOUCET: Je prie instamment le ministre de les examiner sérieusement.

L'hon. J. H. KING: Oui sérieusement.

(L'article est adopté).

Miscou Harbour.—Reconstruction du quai, \$5,500.

L'hon. M. STEVENS: Le ministre veut-il donner des explications? En effet, c'est un article nouveau.

L'hon. J. H. KING: Il s'agit d'enlever le couronnement, le revêtement, les longerons et trois rangs de madriers de revêtement sur 418 pieds de long, de la section intérieure du quai à caissons et travées; remplir huit travées; refaire le sommet des caissons et achever la section allant du rivage à la neuvième travée, soit 420 pieds, en la revêtant de terre et de gravier. A part cela il faut refaire le sommet d'un caisson, remplacer deux travées et placer une nouvelle pièce de couronnement sur toute l'ancienne section du quai, soit 875 pieds de long. Une fois ces travaux achevés, le quai se trouvera 1 pied 5 plus bas qu'actuellement.

L'hon. M. STEVENS: Est-ce que tous ces travaux doivent être faits en régie?

L'hon. J. H. KING: Oui, sur l'avis de l'ingénieur en chef.

L'hon. M. STEVENS: Je renouvelle mon objection au sujet de tous ces travaux qu'on fait sans demander de soumissions. Cela équivaut absolument à une distribution de faveurs politiques, pour ne pas dire plus.

L'hon. J. H. KING: Mon honorable collègue n'est pas juste. Les travaux sont faits de cette façon sur l'avis des hauts fonctionnaires du département qui considèrent que, dans un cas pareil, c'est la meilleure méthode à employer. D'ailleurs, c'est celle qu'on suit depuis des années. Je crois avoir donné de franches explications et je suis sûr que nos collègues qui sont au courant de ce genre de travaux seront d'avis qu'il est préférable de les exécuter de cette façon.

L'hon. M. STEVENS: J'ai déjà fait valoir mes objections deux ou trois fois, et je ne